

Résolution 20260610-11

IL EST PROPOSÉ PAR Sophie Trahan-Lacourse

APPUYÉ PAR Jocelyn Leblanc-Courchaine

QUE le conseil d'établissement convienne que l'adoption du rapport annuel de l'école pour l'année scolaire 2025-2026 se fasse par voie de consultation écrite, par courriel ;

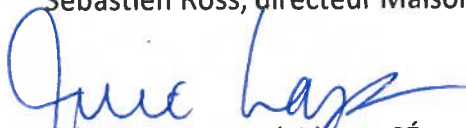
QUE tous les membres reçoivent les documents requis dans un délai raisonnable ;

QUE la date limite pour se prononcer soit fixée au **30 juin à 23 h 58**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sébastien Ross, directeur Maisonneuve



Julie Lapointe, présidente CÉ